



AVIS DE COURSE

> ORGANISATION

L'épreuve a lieu sous le patronage du Comité Régional du Sport Universitaire (CRSU) de Bretagne et de la Fédération Française de Voile.

L'Association Sportive de l'Université de Bretagne Occidentale (AS UBO) organise :

« L'UNIRACE 4^e édition », les 8, 9, 10 avril 2011, à Brest, sur des monotypes PHILEAS OPEN 5.70

420 € sont demandés à chaque équipage afin de couvrir les frais techniques et la restauration du midi de tous les coureurs. Le coût est porté à 120 € pour les équipages venant avec leur propre embarcation.

Hébergement

Centre Nautique Municipal du Moulin Blanc
Port de plaisance du Moulin Blanc
29200 Brest
Tél : 02 98 34 64 64

> RÉGLEMENT ET PARTICIPATION

- A.** Les courses sont régies par les règles de course à la voile de l'ISAF en vigueur, les règlements généraux de la FF Sport U, les règles de classe et de jauge, le présent avis de course et les instructions de courses.
- B.** Le comité de course se réserve le droit d'imposer un type de voilure commun à tous les bateaux engagés.
- C.** Chaque équipage doit obligatoirement être composé d'étudiants de la même AS (voir règlements FFSU). **Un équipage est formé de 3 ou 4 personnes.** Un skipper ou équipier étudiant confirmé peut, sur demande faite au comité d'organisation et acceptée par celui-ci, être mis à disposition des équipages (maximum de 1 équipier étudiant par équipage n'appartenant pas à l'AS représentée). L'organisation se réserve le droit d'imposer une personne compétente en cas de difficulté d'un équipage.
- D.** Les participants devront être en possession de leur licence FFV 2010 (avec visa médical) et de leur licence FF Sport U (présentation de la carte étudiant 2009-2010). Les Skippers devront fournir une attestation de responsabilité civile couvrant les dommages pouvant être occasionnés.
- E.** Les fiches d'inscriptions devront être renvoyées avant le **lundi 28 février 2011**.
- F.** Aucune publicité sur les voiles ou les coques autre que celle de l'organisation n'est autorisée.

Association Sportive
de l'Université de Bretagne
Occidentale

4 rue du Bouguen - CS 93837
29200 BREST Cedex

T 02 98 01 64 16

F 02 98 01 65 65

E stephane.piccioli@univ-brest.fr

www.sport-u.com



Championnat de France Universitaire Sport Boat Open 5.70

8-9-10 avril 2011 - Brest - Moulin Blanc



ATTRIBUTION DES BATEAUX

L'attribution des bateaux se fera par tirage au sort. Un premier tirage au sort sera effectué **au Centre Nautique du Moulin Blanc le vendredi 8 avril au matin.**

SYSTÈME DE COURSE, FORMULE DE CLASSEMENT ET SÉCURITÉ

Système de Course

Les concurrents courront sur des parcours construits ou côtiers, pendant les 3 journées. L'emplacement du parcours est prévu en rade de Brest.

Formule de Classement

Le système de points à minima (annexe A, article 4) sera appliqué.

Sécurité

Le port obligatoire du gilet de sauvetage pourra être imposé par le Comité de course.

PROGRAMME

Vendredi 8 avril 2011

- 09h00 Accueil des équipages et tirage au sort des bateaux,
- 11h00 Briefing skippers,
- 13h30 Mise à disposition pour les premières manches,
- 18h30 Cérémonie d'ouverture.

Samedi 9 avril 2011

- 08h30 Briefing,
- 09h30 Mise à disposition, courses à suivre,
- 19h00 Repas festif.

Dimanche 10 avril 2011

- 08h30 Briefing,
- 09h30 Mise à disposition, courses à suivre,
- 16h00 Cérémonie de clôture et Remise des prix.

Ce programme pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques.

Association Sportive de l'Université de Bretagne Occidentale

4 rue du Bouguen - CS 93837
29200 BREST Cedex

T 02 98 01 64 16

F 02 98 01 65 65

E stephane.piccioli@univ-brest.fr

www.sport-u.com



FICHE D'INSCRIPTION

	Nom	Prénom	Téléphone	N° Lic FFV	N° Lic FFSU	E-mail
Sk						
E1						
E2						
E3						

Sk = Skipper E1, E2, E3 = Équipiers

UNIVERSITÉ, COMPOSANTE OU ÉCOLE

- > Joindre coupon du règlement intérieur
- > Joindre chèque bancaire ou postal de 490 € à l'ordre de L'AS UBO
(ou un chèque de 190 € en cas de participation avec son propre bateau)
- > Participation au repas festif samedi soir Nombre de personnes : _____ x 18 €

Un chèque de caution de 1000 € sera demandé à l'attribution des bateaux.

Date: □□/□□/□□□□

Signature du Skipper:

Date limite de retour des dossiers: lundi 28 février 2011

Association Sportive
de l'Université de Bretagne
Occidentale

4 rue du Bouguen - CS 93837
29200 BREST Cedex

T 02 98 01 64 16

F 02 98 01 65 65

E stephane.piccioli@univ-brest.fr

www.sport-u.com





**EXPÉRIENCE DU CHEF DE BORD (INDISPENSABLE)
ET DES ÉQUIPIERS (SOUHAITABLE)**

Skipper:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature:

Équipier 1:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature:

Équipier 2:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature:

Équipier 3:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature:

**Association Sportive
de l'Université de Bretagne
Occidentale**

4 rue du Bouguen - CS 93837
29200 BREST Cedex

T 02 98 01 64 16

F 02 98 01 65 65

E stephane.piccioli@univ-brest.fr

www.sport-u.com



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Page à renvoyer après signature

ARTICLE I : Tout équipage devra avoir un responsable qui se portera garant du bon respect des règlements internes et sportifs (hébergement, base nautique et régates).

ARTICLE II : Toute personne entrant à l'intérieur des sites (hôtel, base nautique, bateaux) devra être munie de sa carte d'étudiant ou de l'attestation d'appartenance à l'Université ou grandes écoles et de l'attestation de régatier.

ARTICLE III : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE IV : Il est interdit d'apporter de l'alcool dans les différents sites. À défaut, tout membre d'équipage se verra refuser l'entrée des sites. L'exclusion définitive à la régates pourra être envisagée au cas par cas.

ARTICLE V : Toute personne prise en possession de stupéfiants sera immédiatement exclue de la régates.

ARTICLE VI : Toute personne manifestant un comportement violent (dégradation volontaire de matériel, des bateaux, bagarre, etc...) sera exclue de la régates.

ARTICLE VII : Les exclusions seront prononcées par le Président du Comité d'organisation et/ou par le président de l'AS UBO.

Je soussigné, M _____,

responsable de l'équipage de _____,

Fonction: _____,

Composante: _____,

Certifie avoir pris connaissance du Règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à: _____,

le / /

Vu et pris connaissance. Signature du responsable:

Association Sportive
de l'Université de Bretagne
Occidentale

4 rue du Bouguen - CS 93837
29200 BREST Cedex

T 02 98 01 64 16

F 02 98 01 65 65

E stephane.piccioli@univ-brest.fr

www.sport-u.com

